

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

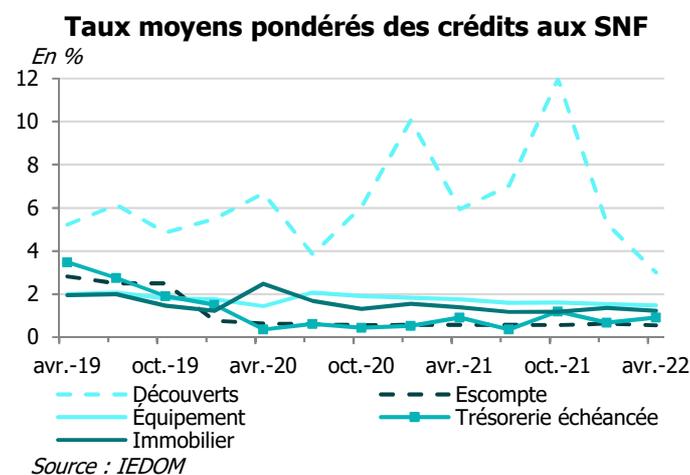
Août 2022

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN MARTINIQUE

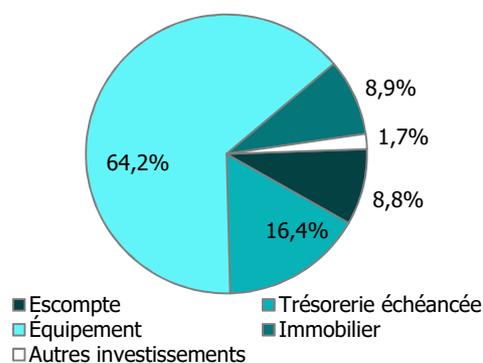
2^E TRIMESTRE 2022 DES TAUX AUX ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

- Les taux moyens des **crédits à l'équipement** et des **crédits immobiliers** sont orientés à la baisse entre janvier et avril 2022. À respectivement à 1,47 % (-7 pdb) et 1,23% (-13 pdb), ils demeurent proches des taux nationaux. La durée moyenne de financement s'élève à 15 ans pour les crédits à l'équipement, et 17 ans pour les crédits immobiliers.
- Le taux moyen des **découverts** s'inscrit en net recul (-227 pdb) pour atteindre 3,00 %. Pour autant, ce taux s'avère exceptionnel, car lié à l'octroi d'un découvert d'un montant élevé à un taux préférentiel. En excluant ce dernier, le taux moyen des découverts s'établirait à 5,76 %, soit un niveau plus élevé qu'au trimestre précédent (+49 pdb).
- Pour sa part, le taux moyen des crédits de **trésorerie échéancée** augmente à 0,92 % (+24 pdb). Ce taux reste néanmoins très bas, comparativement aux taux pratiqués avant la crise sanitaire, ou au taux actuel observé au niveau national. Pour mémoire, cela s'explique par les prêts garantis par l'État (prêts à des taux proches de 0), dont le recours est proportionnellement plus marqué en Martinique que dans l'Hexagone.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Martinique



Répartition des flux de nouveaux crédits

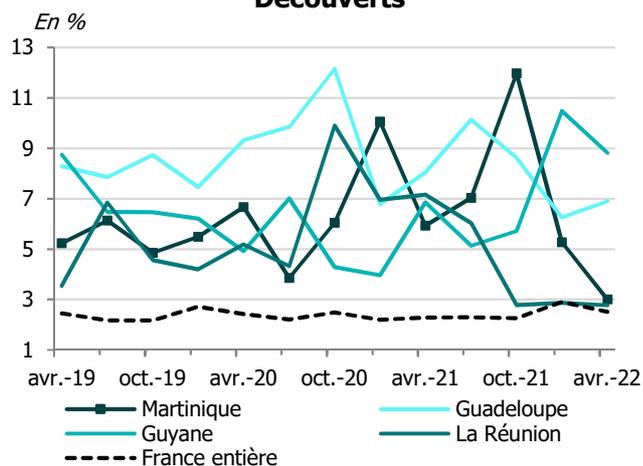


Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyens pondérés en avril 2022 (%)		Taux moyens pondérés en janvier 2022 (%)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière
Découverts	3,00	2,51	5,27	2,90	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	0,92	1,42	0,68	1,43	68	29	79	37	0,43	1,50
Équipement	1,47	1,27	1,54	1,14	185	123	99	84	1,95	1,15
Immobilier	1,23*	1,30	1,36*	1,22	209*	197	100*	96	-	-

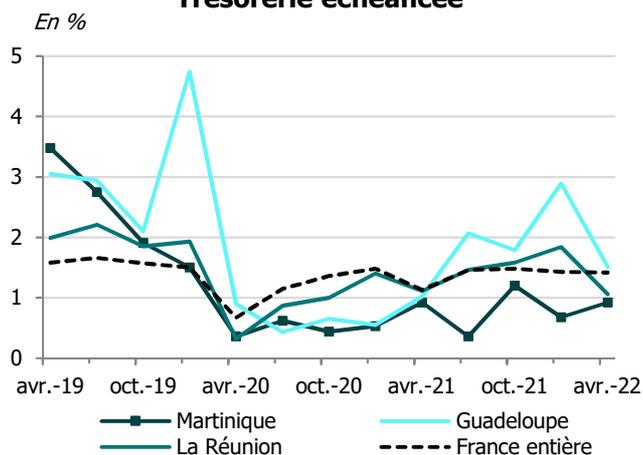
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Découverts



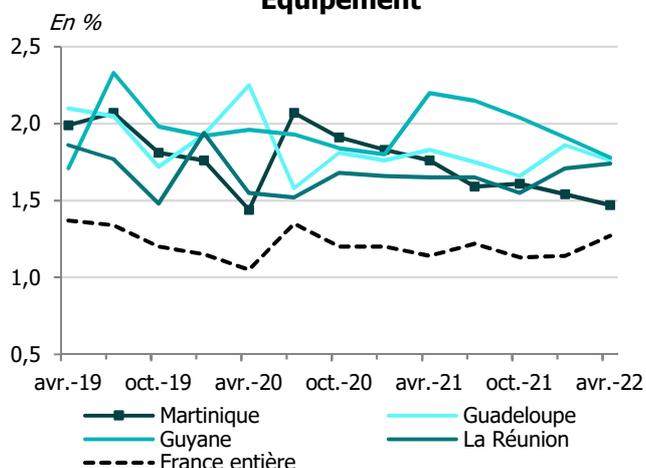
Sources : IEDOM, Banque de France

Trésorerie échéancée



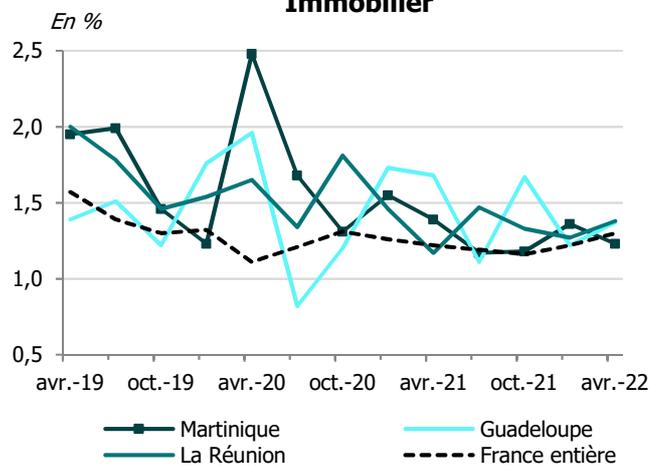
Sources : IEDOM, Banque de France

Équipement



Sources : IEDOM, Banque de France

Immobilier



Sources : IEDOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique, elle se base sur environ 1 100 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.